

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

---

TOME TRENTE ET UNIÈME

---

1912

---

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON et C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1913

plus pratique, au point de vue ethnique, de s'en tenir à la méthode préconisée par M. Topinard pour la France. Cette méthode consiste à diviser les yeux en clairs, moyens et foncés, en prenant comme point de repaire la planche chromolithographiée qu'il a publiée.

Comme le but recherché était de constater les survivances d'influence claire, subsistant dans les groupes observés, nous avons réduit à deux les trois divisions de M. Topinard. D'une part, les yeux foncés ; d'autre part, les yeux non foncés, c'est-à-dire clairs et moyens. Le milieu dans lequel nous opérons justifie cette modification. En Europe, la masse est plutôt blanche. Les recherches y ont pour but d'évaluer toutes les altérations de cette teinte, en notant le plus ou moins d'intensité de la *nigrescence*. Dans l'Afrique Mineure, la situation est inversée. Le substratum est foncé, et même assez pigmenté. Le problème consiste donc à rechercher les influences claires qui ont pu échapper au noircissement général. Il s'agit de déterminer les variations de l'*albescence*. La coloration de l'œil paraît être le moyen d'appréciation le plus sensible, puisque c'est l'organe qui résiste le plus aux croisements foncés.

Comme M. Collignon l'a remarqué (1), la méthode complète de M. Topinard est inapplicable dans une bonne partie de la Berbérie. Pour apprécier l'importance des types, M. Topinard additionne les yeux et les cheveux d'un même type ; il divise la somme par 2. Ce procédé ne pourrait être appliqué qu'à la portion de la province de Constantine, qui s'étend entre l'Aourès et la mer, et empiète sur la Tunisie. Dans cette zone, les yeux et cheveux clairs sont assez fréquents pour que la méthode Topinard puisse fournir des indications. Ailleurs, le système pileux est trop rarement clair pour que l'on puisse appliquer ce procédé d'évaluation.

En examinant notre carte de la répartition de la coloration

(1) Collignon, Couleur des yeux et des cheveux chez les Tunisiens sédentaires (*Revue d'Anthropologie*, 3<sup>e</sup> série, t. III).

## LES YEUX DES BERBÈRES LEUR FORME, LEURS INDICES, LEUR COLORATION

Par MM. BERTHOLON et CHANTRE

La forme de l'ouverture palpébrale des Berbères doit tout d'abord attirer l'attention. Chez de nombreux sujets, on trouve les mêmes formes qu'en Europe : ouverture plus ou moins large, en amande. A côté de ce type, il s'en trouve un assez spécial au pays. L'ouverture est très allongée, en forme de fente. De plus, l'angle interne, au lieu d'être sur le même plan que l'externe, descend sur un plan inférieur. Quelquefois, même, il forme un angle droit avec le grand axe de l'ouverture palpébrale.

Les Egyptiens, qui possédaient certains éléments ethniques comparables aux Berbères, avaient figuré ce type sur quelques-unes de leurs figures.

Ce type d'œil berbère n'a pas été signalé comme un caractère ethnique par les observateurs qui nous ont précédés. Ils ont attribué l'étroitesse de l'ouverture des paupières au clignement occasionné par la vive réverbération de la lumière du soleil. Cette explication peut soulever les objections suivantes : d'une part, pourquoi les indigènes placés dans les mêmes conditions n'ont-ils pas le même clignement ? d'autre part, pourquoi les indigènes vivant dans les villes, échappant à cette lumière, continuent-ils à avoir le clignement, alors qu'ils n'ont à peu près jamais eu à supporter de fortes réverbérations.

Il suffit de regarder les yeux de ces indigènes pour se rendre compte qu'il s'agit pour eux d'une constitution anatomique spéciale, et non d'un réflexe physiologique.

On peut ajouter que cette constitution s'observe plus particulièrement sur les dolichocéphales de petite taille.

La question de la coloration de l'iris se lie intimement à l'étude des téguments. Dans les croisements entre une race

à téguments clairs, c'est la coloration de l'œil qui est le point le plus résistant. Cette marque atavique est la dernière à disparaître : *ultimum moriens*. Il arrive parfois de trouver, sur des sujets de coloration négroïde, un œil relativement clair.

Le substratum ethnique foncé, que nous avons signalé à propos des téguments, possède un iris dont la teinte se confond avec celle de la pupille. Les yeux réputés les plus beaux chez les indigènes sont les yeux dits de « gazelle ». Ils présentent justement cette caractéristique.

Les couleurs les plus fréquentes correspondent aux numéros 1, 2, 3 de l'échelle chromatique de Broca. L'œil marron foncé est le plus courant.

Dans la zone occupée par des tribus à téguments clairs, que nous avons étudiée, l'œil bleu se rencontre avec une certaine fréquence. Ce n'est pas l'œil uniformément bleu de l'échelle chromatique de Broca, mais un iris répondant aux numéros 2, 3 et 4 de Bertillon (1). Il s'agit d'un iris pigmenté de jaune, d'orangé ou de châtain à zones périphériques bleues.

Mais, dans les croisements, la matière pigmentaire allant du jaune au marron ne laisse pas passer les rayons bleus des couches profondes de l'iris sans les altérer : aussi la coloration verte des yeux est-elle la plus communément observée sur ces sujets.

Enfin, dans de nombreux cas, l'iris varie du jaunâtre au châtain. Chez les populations à téguments clairs, ce type d'iris est commun. Il correspond à une coloration que l'on peut appeler couleur noisette.

En résumé, la gamme des yeux observés est la suivante, par ordre de fréquence : marron, châtain foncé, noisette, vert, bleu.

Il paraît d'intérêt secondaire de publier une statistique détaillée de ces diverses couleurs. Nous avons pensé qu'il était

(1) A. Bertillon, La couleur de l'iris (*Revue scientifique*, juillet 1885, p. 67).

plus pratique, au point de vue ethnique, de s'en tenir à la méthode préconisée par M. Topinard pour la France. Cette méthode consiste à diviser les yeux en clairs, moyens et foncés, en prenant comme point de repaire la planche chromolithographiée qu'il a publiée.

Comme le but recherché était de constater les survivances d'influence claire, subsistant dans les groupes observés, nous avons réduit à deux les trois divisions de M. Topinard. D'une part, les yeux foncés ; d'autre part, les yeux non foncés, c'est-à-dire clairs et moyens. Le milieu dans lequel nous opérons justifie cette modification. En Europe, la masse est plutôt blanche. Les recherches y ont pour but d'évaluer toutes les altérations de cette teinte, en notant le plus ou moins d'intensité de la *nigrescence*. Dans l'Afrique Mineure, la situation est inversée. Le substratum est foncé, et même assez pigmenté. Le problème consiste donc à rechercher les influences claires qui ont pu échapper au noircissement général. Il s'agit de déterminer les variations de l'*albescence*. La coloration de l'œil paraît être le moyen d'appréciation le plus sensible, puisque c'est l'organe qui résiste le plus aux croisements foncés.

Comme M. Collignon l'a remarqué (1), la méthode complète de M. Topinard est inapplicable dans une bonne partie de la Berbérie. Pour apprécier l'importance des types, M. Topinard additionne les yeux et les cheveux d'un même type ; il divise la somme par 2. Ce procédé ne pourrait être appliqué qu'à la portion de la province de Constantine, qui s'étend entre l'Aourès et la mer, et empiète sur la Tunisie. Dans cette zone, les yeux et cheveux clairs sont assez fréquents pour que la méthode Topinard puisse fournir des indications. Ailleurs, le système pileux est trop rarement clair pour que l'on puisse appliquer ce procédé d'évaluation.

En examinant notre carte de la répartition de la coloration

(1) Collignon, Couleur des yeux et des cheveux chez les Tunisiens sédentaires (*Revue d'Anthropologie*, 3<sup>e</sup> série, t. III).

de l'iris, on constate une trainée d'yeux clairs occupant le milieu de la carte. Cette trainée s'allonge du sud-ouest vers le nord-est. Elle commence au bas de la carte par les Chaamba [C E 6, 7] ; les Oued-Naïl, les Zibaus [D E F 4], les Ouled-Aïzza, Ouled-Roumana [E 3], Msila, Ouled-Zian [F 3], Aourès, Kheuchela [G 3], Ouled-Rahia, Ouled-Khiar, Ouled-Moumen [H 2], Souk-Ahras, Khememsa, Charen, Ouagha [I 2].

En allant vers l'ouest, on relève une grande proportion d'yeux clairs à Guelma [H 2], Ouled-Grara, Ouelban [G 2], Jemmapes, Philippeville, Sidi-Meserich, Beni-Toufouk. La proportion diminue en allant vers l'ouest, sur le territoire de Milah [F 2], Amrane, Ouled-Mamera, Djidjelli.

A Bougie [E 2], la proportion des yeux clairs augmente ainsi qu'à Sidi-Aïch, à Michelet, à Maillot, à Fort-National. Le cœur de la Kabylie et la partie occidentale de cette contrée ont une population aux yeux foncés. Les sujets aux yeux clairs contournent, au sud, le massif kabyle et se développent dans la zone de la Mitidja et le littoral du Sahel, jusqu'à hauteur de Milianah [B 2]. En dehors de cette trainée, on peut relever deux îlots d'yeux clairs à Tenz et Teniet-el-Haad [B 3].

Les populations à l'œil clair se trouvent donc dans la zone littorale. Les régions montagneuses et les plaines du sud y sont occupées par des populations aux yeux foncés. Celles-ci s'avancent entre les habitants de la Kabylie et ceux de l'Aourès. Leur prédominance est marquée jusqu'au voisinage de Djidjelli, chez les Ouled-Ali.

A l'est, ce sont des populations foncées qui dominent. Il ne subsiste que quelques petits îlots clairs. Tels sont celui des Frechich et des Madjeur [I 3], celui des Ouled-Maamer [H 4], dans la steppe tunisienne, pour ne citer que ceux qui ont de l'importance.

Il y a encore un îlot de gens clairs dans le Sud Tunisien. Il est constitué par les Ouled-Yacoub [J 5] et les Ouled-Attia, séparés, par les Hamema et les Matmata, des Houya, les plus clairs de cette région, des Touazine [K 5], Ghoumeracen,

Guermassa, Djelidat [K 6]. Plus au sud, en Tripolitaine, les Nouaïl [L 6], avec les oasis de Zouagha et de Bou-Djelidat, Zlitten [D 6], et enfin les Ourfellah [O 7], comparables aux Chaambas, fournissent une majorité d'yeux clairs.

En dehors de ces agglomérations au yeux clairs, on remarque une bande assez homogène où prédominent les yeux noirs. Cette bande suit à peu près le littoral de la Syrte. Elle se renforce dans les régions de Gerba [K 5], de Gabès [J 5], dans le Nefzoua [I 5], les diverses oasis sahariennes (Souf [G 5], Touggourth [F 5], Ouargla [E 7]). Le Djerid Tunisien [H 5] (Nefta, Touzeur, El-Hamma, Oudiane, etc.) est compris dans cette masse aux yeux noirs. Elle entoure le groupe des yeux clairs de la Steppe Tunisienne (Oued-Maamer, Frechich, Madjeur, etc.), avec cette particularité qu'à l'ouest le pourcentage d'yeux clairs y est appréciable, tandis qu'à l'est, Neffet [J 4], Metellit, Souassi, villages du Sahel-Ouled-Saïd [K 2], base du Cap Bon, tout le monde a les yeux noirs.

Au nord de la grande dorsale, l'influence des populations claires se fait sentir, mais dans de faibles proportions : dans beaucoup de tribus, on rencontre une proportion de 30 yeux clairs pour 100 ; mais dans le Nord de la Tunisie, la plupart des tribus ont les yeux uniformément foncés.

En résumé, l'examen de notre carte donne l'impression de deux populations de teintes différentes :

1° Des populations foncées, occupant tout le littoral oriental, la vallée de la Medjerda, la Kroumirie, quelques régions montagneuses de l'intérieur, en y comprenant particulièrement le soulèvement de l'Atlas, parallèle à la mer, principalement entre Bordj-Bou-Arreridj et Orléansville ; enfin les oasis sahariennes ;

2° Des populations claires, occupant les plaines laissées libres entre les régions que nous avons signalées. Leur masse centrale couvre la plus grande partie de la province de Constantine et une partie de celle d'Alger. Ce type d'hommes domine dans la Steppe Tunisienne et sur les plateaux de l'Arad.